Modèle

Le présent modèle est établi dans le but de couvrir les états de fait fréquemment rencontrés. Ledit modèle ne peut en aucun cas être entendu comme définitif, exhaustif, voire destiné à un cas précis. Il ne s’agit donc pas d’un conseil juridique. Il ne convient pas d’utiliser ce modèle sans disposer de propres compétences qualifiées ou sans consulter auparavant un conseiller qualifié en rapport avec les circonstances concrètes.

**Procès-verbal
de l’assemblée générale ordinaire relative à l’exercice [2023]
de l’entreprise [Modèle SA]], du [date], à [heure] heures**

1. **Accueil, nomination de la personne chargée de la rédaction du procès-verbal et déclarations**

[Nom] accueille les personnes présentes, assure la présidence et nomme, avec accord de l’assemblée, [Monsieur/Madame] [Nom] en qualité de [chargé·e] de la rédaction du procès-verbal. [*Alternative*: [Nom] assure la présidence et se charge en même temps de la rédaction du procès-verbal].

[Le/La] président/e constate ce qui suit :

1. la totalité du capital-actions de la société est représentée ;
2. aucun représentant des voix de l’organe ni d’autres représentant·e·s du droit de vote au sens de l’art. d CO ne sont proposés, et aucun·e représentant·e de dépôt au sens de l’art. 689e CO n’exerce son droit de collaboration.
3. l’assemblée générale de ce jour est constituée en tant qu’assemblée universelle au sens de l’art. 701 CO et peut délibérer valablement.

Aucune opposition n’a été prononcée à l’encontre de ces constats.

1. **[Rapport du CEO concernant l’exercice [2023] et perspectives [2024]**[[1]](#footnote-2)**]**

[Le CEO informe l’assemblée générale au sujet de la marche des affaires de l'exercice passé et dresse une perspective du nouvel exercice.]

1. **Approbation des comptes annuels 2023**

[L’assemblée générale décide à l’unanimité et sans discussion de renoncer à la présence du réviseur.*[[2]](#footnote-3)*]

[L’assemblée générale prend connaissance du rapport de révision.[[3]](#footnote-4)]

L’assemblée générale décide à l’unanimité et sans discussion d’approuver les comptes annuels.

1. **Affectation du résultat financier**

L’assemblée générale décide à l’unanimité et sans discussion de reporter à nouveau [le bénéfice/la perte] annuel·le.

1. **Décharge des membres du conseil d’administration et de la direction**

L’assemblée générale décide à l’unanimité et sans discussion de donner décharge aux membres ci-après du conseil d’administration et de la direction en ce qui concerne le dernier exercice[, en sachant que les actionnaires concernés se sont abstenus[[4]](#footnote-5)]:

[Nom]

[Nom]

[Nom]

1. **Élection/réélection des membres du conseil d'administration**

[L’assemblée générale prend acte du retrait de [nom] du conseil d’administration.[[5]](#footnote-6)]

L’assemblée générale choisit à l’unanimité et sans discussion les membres ci-après du conseil d’administration pour un nouveau mandat[, en sachant que les actionnaires concernés se sont abstenus[[6]](#footnote-7)]:

[Nom]

[Nom]

[Nom]

[L’assemblée générale choisit à l’unanimité et sans discussion la personne suivante comme nouveau membre du conseil d’administration pour un mandat[, en sachant que l’actionnaire concerné·e s’est abstenu·e[[7]](#footnote-8)] :

[Nom][[8]](#footnote-9)]

1. **[Élection/réélection de l’organe de révision**[[9]](#footnote-10)**]**

[L’assemblée générale choisit à l’unanimité et sans discussion [entreprise], [siège] comme organe de révision pour un [nouveau] mandat.]

1. **Divers**

[Pas de prise de parole.]

[Le/La] président·e clôt l’assemblée à [heure] heures.

Président/e [et chargé/e de la rédaction du procès-verbal] [Personne chargée de la rédaction du procès-verbal]]

[Nom] [Nom]

1. Conformément à l’invitation.

 [↑](#footnote-ref-2)
2. Dans la mesure où il n’a pas été renoncé au contrôle restreint (« *opting-out*»). [↑](#footnote-ref-3)
3. Dans la mesure où il n’a pas été renoncé au contrôle restreint (« *opting-out*»). [↑](#footnote-ref-4)
4. Dans la mesure où les membres du conseil d’administration ou les membres de la direction sont également actionnaires. [↑](#footnote-ref-5)
5. Facultatif. [↑](#footnote-ref-6)
6. Dans la mesure où les membres du conseil d’administration sont également actionnaires. [↑](#footnote-ref-7)
7. Dans la mesure où les membres du conseil d’administration sont également actionnaires. [↑](#footnote-ref-8)
8. Facultatif. [↑](#footnote-ref-9)
9. Conformément à l’invitation. [↑](#footnote-ref-10)